

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Adopté

AMENDEMENT

N° II-CF553

présenté par

M. Seo, M. Dunoyer, M. Lefèvre et M. Metzdorf

ARTICLE 35**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	2 500 000
Conditions de vie outre-mer	2 500 000	0
TOTAUX	2 500 000	2 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Equilibre du budget de l'Agence de Santé de Wallis et Futuna.

Après un déficit de 6,8 millions d'euros en 2022 qui a épuisé toutes les réserves financières, l'agence se dirige vers un déficit de 6 millions d'euros en 2023. Les moyens de l'Agence n'ont pas augmenté, sauf de l'impact du protocole social, ce qui atteste d'une sous-dotation de 6 millions d'euros

De plus il y a une sous-estimation de la capacité d'investissement à 5,2 millions d'euros.

Il faudrait que la situation initiale de l'Agence passe de 46 millions d'euros à 57 millions d'euros

Avec 2,5 millions d'euros les problèmes ne seront pas solutionnés mais la situation devrait être stabilisée, et les dettes notamment à l'égard de l'Agence de Nouvelle Calédonie épurées.

L'amendement visé doit stabiliser la crise en prenant dans l'action 1 (soutien aux entreprises) du programme 138, emploi outre mer la somme de 2500000 en AE et en CP pour l'attribuer à l'action 4 (sanitaire, sociale, culture, jeunesse et sport) du programme 123, condition de vie, outre mer, en AE et en CP